

Peine capitale

prenante de cette décision-là, 1/282, est-ce que lui personnellement, il se sentirait jusqu'à un certain point coupable de participer à un crime prémédité?

M. Daubney: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier mon collègue pour ses commentaires.

• (1500)

[Traduction]

Il est fort difficile de répondre à la question qu'il pose, mais si je l'ai bien comprise, la réponse est oui.

J'ai également trouvé ce débat fort difficile sur le plan moral. J'ai compris que je pouvais, en tant que député, si cette motion était défaite par une voix, peser dans la balance, du fait des arguments que j'ai avancés dans mon discours au sujet des personnes innocentes qui pourraient mourir au pas ou des meurtriers qui pourraient se retrouver libres ou non, ainsi que de tous mes autres arguments. J'ai compris alors que je devais voter avec ma conscience sur cette question et que si j'avais la possibilité de peser dans la balance à l'occasion de ce débat, je devais profiter de l'occasion, malgré la position de mes électeurs, qui est souvent très ferme à cet égard. Il s'agit d'un débat que nous avons dû tous traverser.

M. Tupper: Monsieur le Président, par votre entremise, je voudrais féliciter le député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney) pour son intervention de cet après-midi; elle était vraiment fort bien documentée. Selon moi, notre collègue a fait un exposé fort réfléchi et il a examiné une bonne partie des statistiques fondamentales relatives notamment à la dissuasion et également à d'autres aspects de notre régime de justice pénale.

Je tiens également à le féliciter pour la sincérité avec laquelle il a présenté sa position sur cette question fort délicate. Étant donné ses antécédents juridiques et le fait qu'il a souligné qu'à son avis, le Canada pouvait toujours se permettre de garder dans nos prisons des criminels coupables du plus grand des crimes, il ne fait aucun doute qu'il a réfléchi longtemps à la façon d'améliorer notre système pénal et de libérations conditionnelles, afin de protéger les Canadiens. Je voudrais lui demander s'il peut nous faire partager son point de vue sur la réforme pénale.

M. Daubney: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour ses compliments et sa question fort pertinente. Comme il le sait, je suis président du comité permanent de la justice et du solliciteur général. Les questions qu'il a soulevées m'inquiètent ainsi que mes collègues de tous les partis au comité, depuis déjà quelque temps. De fait, lors d'une réunion du comité tenue hier, nous avons décidé que deux des domaines que nous examinerions à l'automne et au sujet desquels nous entreprendrions des recherches dès maintenant se rapporteraient justement aux questions qu'il a posées.

Le Parlement n'a pas étudié jusqu'à maintenant le régime correctionnel. Les députés qui, comme Son Honneur le Président, siègent depuis un certain temps déjà à la Chambre se souviendront du rapport MacGuigan, présenté il y a 10 ans environ. Je crois que le comité est d'avis de toute manière que

le moment est venu pour les parlementaires de se pencher à nouveau sur le régime correctionnel, notamment dans l'optique d'une amélioration du processus de réhabilitation.

Toute la question des libérations conditionnelles vient également s'y greffer. Cette question me préoccupe tout particulièrement à titre de député de la région d'Ottawa. La région d'Ottawa a en effet vécu un cas des plus pénibles, le cas Ruygrok, dont la cause est toujours *sub judice* et dont je ne pourrai donc pas parler en détail. J'ajouterai entre parenthèses que j'ai eu l'occasion de rencontrer M. Ruygrok, le père de la travailleuse sociale assassinée dans la maison de transition où elle travaillait. La rencontre a été très émouvante. Il m'a dit assez tôt dans l'entretien qu'il était contre la peine de mort. En dépit de ce qui est arrivé à sa fille, il savait que la peine capitale ne lui aurait pas sauvé la vie.

Pour revenir à l'essentiel de mon propos, le comité a décidé d'examiner à partir de l'automne le régime de libération conditionnelle pour éviter que des tragédies du genre du cas Ruygrok et d'autres, hélas trop fréquentes au Canada, ne se produisent à l'avenir. Nous avons bien l'intention de veiller à l'instauration de procédures qui empêcheront, autant qu'il est humainement possible de le faire, que des drames aussi horribles ne surviennent.

Il y aurait beaucoup d'améliorations à apporter au régime de libération conditionnelle et au régime correctionnel. Il en va de même, selon moi, en matière de condamnation et je suis heureux des récentes initiatives du ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) à cet égard. Je puis donner l'assurance à la Chambre que le comité de la justice accordera toute l'attention voulue à ces questions importantes.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, bien que fermement opposé au rétablissement de la peine de mort au Canada, je tiens à bien faire comprendre dès le départ que je considère le meurtre comme un crime très grave et abominable et que les autorités gouvernementales à tous les niveaux doivent faire tout en leur pouvoir pour réduire et prévenir les cas de meurtre. Le fait que moi et d'autres députés à la Chambre nous opposons à la peine de mort ne veut pas dire que nous considérons le meurtre avec indulgence ni que nous nous soucions plus du criminel que de la victime. Affirmer pareille chose, c'est se payer de mots, dire des niaiseries, et vouloir brouiller les pistes dans un débat comme celui-ci.

Je crois très fermement que nous devons prendre des mesures pour prévenir le meurtre, mais nous devons faire quelque chose d'efficace et de bien réfléchi au lieu de simplement rétablir la peine de mort qui n'est qu'une mesure illusoire. Bon nombre de ceux qui sont en faveur de la peine de mort prétendent qu'elle s'impose pour protéger le public, la police, les propriétaires de dépanneurs, et les personnes âgées et les enfants qui circulent dans les rues. J'en conviens encore une fois, nous devons protéger ces personnes, mais absolument rien ne prouve que la peine de mort assure cette protection.